

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



Boulangerie

III Quelles formations aux CFA de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor ?

| Nom de la formation | Origine scolaire | Site de formation | Niveau de diplôme |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| CAP Boulanger - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de formation au CFA | • Dima / 3 ^e / 2 ^{de} | Dinan Ploufragan | 5 |
| CAP Boulanger - 1 an 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA | • Titulaire d'un diplôme de niveau 5 au minimum (ex. : CAP) | Dinan Ploufragan | 5 |
| CAP Employé-e de Vente option Produits alimentaires - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA | • Dima / 3 ^e / 2 ^{de} | Dinan Ploufragan | 5 |
| Bac Pro Boulanger-Pâtissier - 3 ans Seconde: 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 14 semaines de cours dans l'année au CFA Première et Terminale: 2 semaines entreprise / 2 semaines CFA 20 semaines de cours dans l'année au CFA | • Dima / 3 ^e / 2 ^{de} • En 2 ans pour les titulaires du CAP Boulangier ou Pâtissier | Dinan | 4 |
| BP Boulanger - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA | • CAP Boulanger • Bac pro Boulanger-Pâtissier | Dinan Ploufragan | 4 |

III Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

Avoir entre 16 et 29 ans révolus

- Au lendemain des 15 ans et *sous réserve* que la classe de 3^e ait été effectuée en totalité.
- A partir de 16 ans et jusqu'à la veille des 30 ans. Plus de 30 ans, nous consulter.
- Vous aurez 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, nous consulter.

Trouver un maître d'apprentissage

Par des candidatures spontanées auprès des entreprises, en effectuant des stages découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance (www.bretagne-alternance.com) et en y déposant son CV...

Candidater au CFA

- Télécharger la **fiche de candidature** sur le site www.cfa-cotesdarmor.fr ou la retirer au CFA.
- La compléter avec le futur employeur et la transmettre au CFA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans l'une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Demander un contrat d'apprentissage

C'est à l'employeur de faire la demande du contrat à partir du mois de mai auprès du service Apprentissage de la Chambre Consulaire dont il dépend.



Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et renvoyé au CFA, l'inscription est définitive et officielle.

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



III Signature du contrat

Le contrat d'apprentissage peut être signé entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre.

III Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties. Au-delà, la rupture du contrat ne sera possible qu'après l'accord des deux parties : l'employeur et l'apprenti-e (ainsi que les représentants légaux pour les mineurs).

III Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

III Quelle rémunération pour un contrat d'apprentissage ?

| CAP, MC, BP, Bac pro, BTM | Moins de 18 ans* | 18-20 ans* | 21 ans et plus** |
|---------------------------|------------------|--------------|------------------|
| 1 ^{re} année | 25 % du Smic | 41 % du Smic | 53 % du Smic |
| 2 ^e année | 37 % du Smic | 49 % du Smic | 61 % du Smic |
| 3 ^e année | 53 % du Smic | 65 % du Smic | 78 % du Smic |
| Mention complémentaire | 52 % du Smic | 64 % du Smic | 76 % du Smic |

* Salaire minimum sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

** % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est supérieur au SMIC.

III Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site www.bretagne.bzh ou www.apprentissage.gouv.fr

III Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la Région Bretagne

- **Aide au Premier équipement professionnel** CAP/MC/BP/Bac pro: 150 €
- **Aide Argoat 2018** (Hébergement, Restauration et Transport)

| | Moins de 18 ans | 18-20 ans | 21 ans et plus |
|---------------------|-----------------|-----------|----------------|
| Niveau 4: Bac pro | 800 € | 650 € | 400 € |
| Niveau 4: BP et BTM | | | |
| Niveau 5: CAP et MC | | | |

ESpace Info Métiers - Ploufragan
02 96 76 27 11 - 02 96 76 27 13
esim@cma22.fr / cfa-cotesdarmor.fr

ESpace Info Métiers - Dinan
02 96 76 27 46
esim.dinan@cma22.fr / cfa-cotesdarmor.fr

